

Communiqué de presse

Paris, le 27 juillet 2021

Décision du Conseil d'État : de nouveau une vision « non essentielle » de la culture

Décision du Conseil d'État : le Syndeac dénonce une nouvelle fois la vision « non essentielle » de la culture à travers les décisions gouvernementales.

Le Conseil d'État a débouté hier la SACD et l'ensemble des organisations qui s'étaient associées au référé déposé suite à l'annonce de la mise en œuvre du passeport sanitaire dans tous les lieux culturels, à compter du 21 juillet dernier, pour les jauges supérieures à 50 personnes. Le Syndeac s'est joint à cette initiative judiciaire, en raison de l'absence totale de concertation préalable du Gouvernement sur cette question, et parce qu'elle était d'application immédiate laissant les opérateurs culturels dans des difficultés pratiques et juridiques multiples.

Cette décision du Conseil d'État est une nouvelle défaite : le Syndeac constate, encore une fois, « l'exception culturelle française » qui consiste à appliquer des mesures restrictives de liberté en priorité au secteur culturel avant l'ensemble des autres domaines économiques, ce qui traduit encore une fois la vision « non essentielle » de la culture. Les fréquentations de spectacles s'effondrent, sans que le Gouvernement ne semble réagir à ce stade.

Les directeurs et directrices d'établissements culturels, quels qu'ils soient, ont déployé des protocoles sanitaires stricts, négociés avec le Gouvernement, et appliqués par les publics avec un sens civique remarquable. La mise en œuvre anticipée du passeport sanitaire est, dès lors, apparue très injuste.

Les premières victimes de la mise en œuvre de ces mesures restrictives d'accès aux spectacles sont les jeunes et les populations fragiles, que les politiques vaccinales n'ont pas encore réussi à atteindre. Ce sont pourtant ces publics que les partenaires publics de nos adhérents nous demandent de toucher en priorité.

Dans ce contexte, le Syndeac demande à la ministre de la Culture et au Premier ministre de convoquer, tout début septembre, un nouveau CNPS plénier pour faire le point de la situation et pour débattre de nouvelles mesures d'urgence pour le secteur du spectacle vivant. Le Syndeac rappelle, par ailleurs, sa demande d'une clause de revoyure dans la mise en œuvre de l'année blanche, la mise en œuvre du passeport sanitaire entraînant des annulations de spectacles et la problématisation du juste règlement des contrats de travail liés.

20, rue Saint Nicolas
75012 Paris

Tél. : 01 44 53 72 10
contact@syndeac.org
www.syndeac.org